

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, BASTIDE Laure, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique, AVRIL Céline, MAHINC Didier.

Représentés :

Absents :

Date de la convocation : 06 octobre 2015

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame VIDAL Elisabeth est élue secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Assainissement - station et réseaux Chaynat.

Mission maîtrise d'œuvre - Station et réseaux de Chaynat :

Programme 2016 – Assainissement – SIVOM de la Région d'Issoire

Proposition mission de maîtrise d'œuvre complète pour la restructuration des réseaux assainissement de Chaynat – proposition financière du bureau d'études SECAE

Montant HT 4 300 € - (tranche ferme avant projet 1700 € / tranche conditionnelle 2 600 €)

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Subvention - Aménagement des réseaux d'assainissement de Chaynat :

Présentation Avant Projet établi par le Bureau d'Etudes SECAE – Dossier de demande de subvention.

Délibération adoptant le projet et autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres ou la consultation d'entreprises.

Montant des travaux HT : 51 000 € (travaux 44 200 € contrôle - maîtrise œuvre 6 800 €)

Demande de subvention via le SIVOM - Mandataire

	DEPARTEMENT	AGENCE EAU	COMMUNE
RESEAUX	40 %	35%	12 750 € + TVA
51 000,00 € HT	20 400 €	17 850 €	

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

2. Assainissement - construction station épuration Ludesse.

Acceptation d'un sous-traitant pour l'électricité et télégestion de la station de Ludesse.

Le SIVOM de la Région d'Issoire nous a transmis le 21 septembre 2015, par courrier un dossier de « Déclaration de sous-traitance » émanant de l'entreprise EPUR NATURE, titulaire du marché.

Cette déclaration concerne la prestation électricité et télégestion de la station qui serait réalisée par la Société AGRO ENVIRONNEMENT, pour un montant de 4 678 € HT.

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement - Autorisation signature de la déclaration de sous-traitance.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Acceptation d'un sous-traitant pour la fourniture et plantation de roseaux de la station de Ludesse.

Le SIVOM de la Région d'Issoire nous a transmis le 12 octobre 2015, par courrier un dossier de « Déclaration de sous-traitance » émanant de l'entreprise EPUR NATURE, titulaire du marché.

Cette déclaration concerne la prestation fourniture et plantation des roseaux de la station qui serait réalisée par la Société OASURE, pour un montant de 3 424 € HT.

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement - Autorisation signature de la déclaration de sous-traitance.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Avenant de travaux – construction station de Ludesse.

Devis présenté par l'entreprise CTPP pour la création d'un fossé le long de la clôture de la station, pour un montant de 3 891,00 € HT.

Acceptation du devis et autorisation au maire pour signer l'avenant.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

3. Remboursement de sinistre.

Suite au sinistre du 25 juin 2015, d'un muret près de la cabine téléphonique de Ludesse, et au passage d'un expert, le 29 juillet 2015, remboursement de la somme de 840 €uros par l'assurance.

Autorisation au maire pour encaisser le remboursement de l'assurance.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. SIVOM de la Région d'Issoire – approbation rapports annuels.

Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif devant être présentés au conseil municipal avant le 31/12/2015.

Service de l'eau : 44 430 abonnés (86 748 habitants)

10 277 640 m3 d'eau produits

4 518 425 m3 d'eau vendus en facturation

2 456 053 m3 d'eau vendus en gros

2,10 € TTC du service au m3 pour 120 m3 (y compris abonnement)

1817 km de réseau en 2014

159 réservoirs de distribution avec 170 cuves

97,5 % conformité bactériologique sur la production et la distribution

Ludesse : ligne centre – captage de Dyane

Assainissement Non Collectif Ludesse : 5 installations

3 installations non conforme risques faibles

1 installation non conforme

1 installation non conforme danger.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

5. Subventions 2016.

Adoption des projets et approbation des plans de financement

Réserve Parlementaire : 10 % demandé

Conseil Départemental : FIC nouvelles modalités fixées à la CP de décembre 2015 (dépôt dossiers 1^{er} trim 2016)

DETR 2016 : dépôt dossier avant 15/12/2015.

	DETR	DEPARTEMENT	PARLEMENTAIRE	COMMUNE
AIRE DE JEUX Ludesse et Chaynat 27 715,50 € HT	30 % Aménag. bourg 8 314,80 €	35 % 9 700,60 €	10 % 2 771,60 €	6 928,50 € + TVA
EGLISE LUDESSE – non protégée 11 000,00 € HT	30 % Bâtiments communaux 3 300,00 €	35 % 3 850,00 €	10% 1 100,00 €	2 750,00 € + TVA

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

6. Personnel communal.

Mise en place de l'entretien professionnel, à compter de l'année 2015, par décret 2014-1526, il remplace la notation, il permet l'appréciation de la valeur professionnelle sur la base de critères.

Un organigramme de la collectivité doit être établi.

Les fiches de poste doivent être signées par chaque employé.

Des critères d'évaluation doivent être définis.

Ils sont soumis à avis du Comité Technique (dépôt des demandes avant le 30/10 – CT le 24/11/2015).

Propositions de sous critères suivant 4 critères généraux définis par le décret 2010-716

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	1	ABSTENTION :	1
--------	--------	---	----------	---	--------------	---

7. Budget primitif 2015 - Décisions modificatives.

Virement de crédits :

- Travaux de réhabilitation de la mairie

Investissement

Dépenses	21311 - 122	+ 20 500 € (travaux mairie)
	2315 - 116	- 14 000 € (enfouissement traverse)
	020	- 6 500 € (dépenses imprévues)

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

8. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) élaboré par le Préfet a été reçu par lettre recommandée le 08 octobre 2015.

Le SDCI doit être soumis pour avis, aux conseils municipaux des communes.

La collectivité dispose de 2 mois pour se prononcer.

Projets de regroupement : CC Couze Val d'Allier + CC des Coteaux de l'Allier + CC Issoire Communauté + CC Puys et Couzes + CC Ardes Communauté (- La Godivelle) + CC Lembron Val d'Allier + CC Bassin Minier Montagne + CC du Pays de Sauxillanges.

VOTE :	POUR :	4	CONTRE :	1	ABSTENTION :	6
--------	--------	---	----------	---	--------------	---

9. Travaux mairie.

Avenant de travaux

Devis présenté par l'entreprise SORAMA pour la fourniture et pose de bordures, pour un montant de 280,00 € HT.

Acceptation du devis et autorisation au maire pour signer l'avenant.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

10. Annulation procédure déclassement

Suite à la demande de Monsieur et Madame PELARDY Ludovic, propriétaire à Chaynat au 20 route de Saint Amant, une délibération avait été prise le 15 mars 2011, afin d'accepter un échange d'une partie de la voie communale Rue des Eaux située entre leur maison d'habitation et leurs terrains cadastrés respectivement E 81 – E 82 – E 83 et E 84 – E 1324, contre leurs parcelles cadastrées E 79 et E 78 pour partie, et de faire procéder à une enquête publique.

Cette partie de terrain étant classée en voie communale - domaine public de la commune.

A ce jour, l'enquête n'est pas réalisée, le projet de construction de M. et Mme PELARDY a évolué différemment et ils renoncent donc, à leur demande.

Proposition d'annuler la délibération relative à la procédure de déclassement.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

11. Demande adhésion association des forts villageois d'auvergne

La commanderie de Chaynat, comprenant l'église et le logis du commandeur est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté préfectoral du 09 avril 2011.

L'Association des Forts Villageois d'Auvergne propose notamment à ses adhérents de promouvoir et proposer des actions de valorisation, de conseiller et réaliser les études sur les forts villageois

Proposition d'adhérer à l'Association des Forts Villageois d'Auvergne, à compter du 1^{er} janvier 2016 et de payer la cotisation annuelle à l'association.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population janvier 2016 :

Recherche d'un agent recenseur – personne disponible - discrète

Formation du coordonnateur le 17/11/2015.

Programme WIFI 63.

A l'initiative du Conseil Départemental, proposition d'installer une zone WIFI sur la commune.

A la majorité (10 voix contre – 1 abstention) le conseil ne souhaite pas donner suite à la proposition.

Demande achat de parcelles Domaine Public par des particuliers.

- ALIZERT Nicolas demeurant 6, impasse de Trayal à Chaynat, par courrier en date du 28 décembre 2014, demande l'acquisition d'une parcelle classée en domaine public, située devant sa propriété cadastrée E 1284 et E 251.

La privatisation de cet espace porte préjudice à l'accès aux parcelles E 1261 et E 250 (le propriétaire des dites parcelles s'étant déjà opposé à une précédente demande).

A la majorité (10 voix contre – 1 abstention) le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à la proposition d'achat.

- PATINY Quentin demeurant 5, rue des Foussats à Chaynat, par courrier en date du 11 avril 2015, demande l'acquisition d'une parcelle classée en domaine public, située devant sa propriété cadastrée E 1293 et E 1294.

La privatisation de cet espace porte préjudice à la création de places de stationnement Rue des Foussats. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas donner favorablement suite à la proposition d'achat. Cependant, le conseil est prêt à examiner les conditions de réalisation de son projet de balcon.

Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le trésorier nous informe que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Désormais lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer les compétences directement.

La décision est reportée au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21h30.

Ludesse, le 06 novembre 2015